

# Bureau de la CLE

Compte-rendu de la réunion du

14 janvier 2020

**Le Bureau composé de :**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>14/01/2020</b>
M. Thierry VALLEE	Président de la CLE, Conseiller Départemental du Cher	<i>Présent</i>
M. Jean-Marie DELEUZE	Vice-président de la CLE, Maire de Verneuil	<i>Présent</i>
M. Bernard DUPERAT	Vice-président de la CLE, Vice-président du SCB	<i>Présent</i>
M. Gilles BENOIT	Président du SIVY	<i>Présent</i>
M. Xavier FOUDRAT	Conseiller municipal d'Avord	-
M. Xavier CREPIN	Maire de Parnay	<i>Présent</i>
M. Robert HUCHINS	Vice-président de Bourges Plus	<i>Présent</i>
M. Joël CROTTÉ	Conseiller régional Centre-Val de Loire	-
Mme Alexia JOURDIN	Représentant la Chambre d'agriculture du Cher	<i>Présente</i>
M. Benoit PROFFIT	Représentant AREA Berry	-
Mme LUCIE JAMET	Représentant Nature 18	<i>Présente</i>
M. Gérard BARACHET	Représentant la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	<i>Présent</i>
M. Olivier POITE	Représentant la DDT du Cher	<i>Présent</i>
M. ou Mme le	Représentant l'Agence de l'eau Loire Bretagne	-
M. ou Mme le	Représentant la DREAL Centre Val de Loire	-
M. ou Mme le	Représentant l'OFB – SD18	-

**Étaient également présents :**

- M. Philippe PIET, Président, SIAB3A
- M. Mathieu ROUSSEAU, chargé d'étude, FDAAPPMA du Cher
- Mme Pascaline BONNIN, chargée de mission, SIAB3A
- Mme Magaly SANTINI, chargée de mission Eau, Bourges Plus
- Mme Virginie VILLEMEN, cheffe du Service de l'eau, Département du Cher
- M. Jérémy JOLIVET, responsable de la collectivité, SIVY
- Mme Cécile FALQUE, animatrice du SAGE Yèvre-Auron, EP Loire

**M. VALLEE remercie les participants de leur présence, leur souhaite une bonne année 2020 et présente l'ordre du jour. Il indique qu'il a souhaité élargir le Bureau de la CLE du SAGE Yèvre-Auron au SIAB3A au regard du 1<sup>er</sup> point sur l'étude ZEC.**

<b>1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 21 JUIN 2019 .....</b>	<b>2</b>
<b>2. ETUDE D'EXPLOITATION DES POTENTIALITÉS ZEC .....</b>	<b>2</b>
2.1. VALIDATION DE LA PHASE 1 .....	2
2.2. CHOIX DES SITES POUR LA PHASE 2.....	3
<b>3. POINT AJOURNÉ LORS DE LA CLE DU 10 OCTOBRE : PRÉCISION DU PROTOCOLE DE GESTION VOLUMÉTRIQUE .....</b>	<b>4</b>
<b>4. QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>5</b>
4.1. ETUDE D'ÉVALUATION DU PROTOCOLE DE GESTION VOLUMÉTRIQUE : PROPOSITION DE MÉTHODOLOGIE ET DE SUIVI	5
4.2. POINT D'AVANCEMENT DU CTG2Q.....	6
4.3. MÉTHANISATION : Y A-T-IL DES LIENS AVEC LA RESSOURCE EN EAU ? .....	6

## **1. Validation du compte-rendu du Bureau du 21 juin 2019**

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

## **2. Etude d'exploitation des potentialités ZEC**

*Voir le support joint (diapo 2 à 12).*

### **2.1. Validation de la phase 1**

Les échanges portent sur les débits proposés par BRLi pour la modélisation de phase 2 : les débits obtenus par la méthode SHYREG-débit. Mme FALQUE indique que, conformément à la demande des acteurs lors de la réunion de rendu du 14 novembre à Vierzon, cette proposition sera soumise à expertise de la DREAL Centre Val de Loire (entretien prévu le 27 janvier). M. PIET demande si l'influence du plan d'eau de Goule, et les lâchers d'eau qui peuvent être un peu brutaux lors d'évènements importants, sont pris en compte dans de telles modélisations ? Mme FALQUE indique que l'une des limites de cette modélisation est la prise en compte des grands réservoirs mais qu'il semble que Goule n'influence pas l'hydrogramme de crue de l'Auron à l'Ormediot, l'influence se limitant à l'Auron médian. Il est rappelé que les ouvrages type seuil de moulin peuvent influencer seulement les petites crues et que les barrages-clapet, fonctionnant par surverse, « s'effacent » lors des crues. M. JOLIVET note de grandes différences entre les débits centennaux SHYREG et les débits de référence inscrits dans les PPRi Yèvre. Mme FALQUE précise que BRLi a indiqué que les débits PPRi sont souvent basés, ou extrapolés à partir d'évènements réels et que statistiquement il y en a peu. Toutefois ces deux points seront soumis à la DREAL.

Les échanges montrent un besoin de plus de retours et discussions sur la gestion hydraulique du barrage de Goule. Au regard de la fréquence des questionnements sur cet ouvrage, **les membres du Bureau valident le fait d'envisager une réunion sur ce thème avec le service gestionnaire et le service ENS du Conseil départemental** (avril 2020 ?).

**Les membres du Bureau valident la phase 1.**

## **2.2. Choix des sites pour la phase 2**

M. JOLIVET demande s'il y a eu une amélioration des connaissances des crues via l'étude du BRGM (crues karstiques de l'Yèvre). Mme FALQUE indique que les 1<sup>ers</sup> éléments affinent la connaissance du fonctionnement principalement entre le Colin et l'Ouatier et l'Airain et l'Auron, sans éléments notable sur l'Yèvre. L'étude sera finalisée et transmise en mars.

Le SIVY évoque les difficultés techniques pour se prononcer sur un choix de site et sa méconnaissance du site sur l'Auron, situé sur le territoire de compétence du SIAB3A, et vice-versa. Egalement que les terrains sont du domaine privé.

M. PIET demande si une information a été faite auprès des Maires des communes concernés. Il est indiqué que les Maires ont été informés du lancement de l'étude, réunions au cours desquelles il n'y a pas eu d'opposition locale, et qu'il ne semblait pas pertinent à ce stade de l'étude de refaire une information ciblée. Cela sera fait plutôt à l'issue de la phase 2, lorsque le choix portera sur l'entrée dans le volet opérationnel. Pour le moment, était ciblé les collectivités à compétence Gémapi et les EPCI-FP (notamment pour leurs compétences urbanisme/aménagement). Mme FALQUE rappelle le phasage de l'étude et le souhait de rationaliser la dépense publique : si les collectivités en compétence se prononcent défavorablement à la phase de modélisation (amélioration des connaissances), cela ne sert à rien d'aller plus loin. M. VALLEE insiste sur le fait que c'est de la responsabilité de chaque élu de collectivité doit faire redescendre l'information à ses communes membres et collègues élus.

Les échanges portent sur les liens entre la démarche ZEC et les documents d'urbanisme. Il est globalement perçu par les participants que les zones inondables sont bien prises en compte sur les secteurs soumis à PPRi du fait de l'obligation réglementaire mais que sur les autres secteurs la thématique ne semblait pas prise en compte.

Il est évoqué la possible utilisation agricole des zones d'expansion des crues, notamment par l'adaptation du type de cultures (culture d'été, prairie...), qu'une réflexion de paiement pour service rendu/compensation devra être menée si des aménagements potentiels conduisent à une augmentation de la fréquence ou la durée d'inondation.

M. HUCHINS et Mme SANTINY rapportent le choix préférentiel de l'Agglomération de Bourges Plus d'étudier plutôt la zone 2Y-Bourges amont. En effet, les élus perçoivent une incompatibilité, ou du moins plus de difficultés à travailler sur les autres zones du fait de la présence des champs captant d'eau potable : le Porche et Saint Ursin. Des réflexions sont en cours pour déplacer ce 2<sup>nd</sup> captage dans une large partie de la zone 2Y Bourges aval.

M. JOLIVET rappelle qu'il est envisagé de mener un PAPI d'intention sur l'Agglomération de Bourges Plus du fait de son classement en Territoire à Risque Inondation. Cela conduira certainement à mener une réflexion ZEC complémentaire à celle menée par le SAGE sur les 2 secteurs non étudiés plus avant dans la présente étude.

**Au vu des échanges qui ont eu lieu entre les acteurs le 14 novembre 2019 et les avis exprimés ce jour, les membres du Bureau de la CLE retiennent les 2 sites suivants pour la phase 2 :**

- **1Y Vierzon,**
- **2Y Bourges amont.**

Ils s'accordent pour attendre l'expertise de la DREAL sur les débits à injecter dans le modèle et la réponse à une demande de financement complémentaire, qui doit être faite au Département du Cher, concernant des relevés topométriques, pour lancer cette seconde phase.

### **3. Point ajourné lors de la CLE du 10 octobre : précision du protocole de gestion volumétrique**

*Voir le support joint (diapo 13 à 18).*

M. VALLEE indique que la CLE n'a pas pris de décision sur ce point lors de sa séance plénière du 10 octobre. Il est donc demandé si les membres du Bureau identifient des leviers pour aider à la décision (compléments d'information, attente de résultats de l'étude d'évaluation du protocole) ou encore si le contexte n'est pas favorable et qu'il incite à reporter cette question.

M. BENOIT insiste sur le fait que chacun doivent venir en réunion avec des solutions et pas seulement des questions, que chacun dans son domaine de compétence se demande ce qu'il peut faire pour économiser l'eau et être dans l'idée pour faire avancer les choses, sans accusation.

Les discussions portent sur l'interaction du protocole avec l'Arrêté Cadre sécheresse (ACS), en cours de révision. M. POITE précise que la mise en œuvre de la révision de l'ACS sera effective pour l'étiage 2021. Mme FALQUE précise que le SAGE et le protocole de gestion volumétrique donnent un cadre, une règle commune et que la gestion en cours de campagne se fait au niveau Préfectoral suite aux cellules sécheresse. Mme JOURDIN rappelle qu'il s'agit de combler un vide réglementaire qui se présente peu souvent ; elle précise que des irrigants avaient des attentes sur la réattribution notamment lors du passage à la hausse de l'Alerte Renforcée à l'Alerte.

M. CREPIN, en tant qu'irrigant agricole, estime que la gestion volumétrique est un système pénalisant pour ceux qui consomment leurs volumes de façon très économe en début de campagne, surtout les années où la crise intervient tôt, avec l'arrêt de l'irrigation. Il pense que ce n'est pas 2 ou 3 tours d'eau de plus sur le maïs qui auraient aggravé la situation des milieux en 2019 par exemple et a le sentiment que les cultures d'été n'ont pas été prises en considération. Il est rappelé qu'en 2019 la tension sur la ressource était redouté de façon précoce et que les restrictions sur Yèvre-Auron ont débuté dès avril.

M. ROUSSEAU indique qu'il en est de même pour les autres usagers, par exemple les alimentations du Canal de Berry ont été fermées tôt, sans débit de salubrité pour la faune piscicole. Il y a eu de la casse, mais la situation 2019 était telle que la priorité était l'alimentation en eau potable. La FDAAPPMA voit une incohérence entre la situation de tension sur la ressource en eau du territoire ou des démarches initiées via le CTG2Q avec cette demande de réattribution de volume.

Les membres du Bureau se questionnent sur le fait que l'indicateur débitmétrique pourrait être à la hausse sans que la nappe ne le soit alors que les prélèvements sont en nappe. M. CREPIN a le souvenir que l'ONEMA (OFB actuelle) avait signalé qu'il n'y a jamais de remontée de nappe avant la période hivernale, donc qu'utiliser la piézométrie avant décembre n'est pas pertinent.

Les échanges se recentrent sur la question du besoin en complément de connaissance ou de décaler cette question dans le temps au regard d'autres démarches (CTG2Q...). La FDPPMA indique qu'elle souhaiterait avoir des éléments qui prouvent que réattribuer des volumes lors de débits à la hausse n'impactent pas le milieu. Il est évoqué le besoin de pragmatisme et il est proposée, puisqu'une approche via une modélisation du système n'est pas tenable économiquement, d'avoir une approche empirique. Un test pourrait être fait sur 3 ans par exemple.

**Les membres du Bureau s'accordent sur le fait de proposer à la CLE de compléter le protocole de gestion volumétrique sur la question du franchissement à la hausse des débits seuils:**

- **de façon transitoire, par exemple sur 3 ans ;**
- **avec une réattribution pour le passage à la hausse du niveau AR -> A avec un volume réattribué égal au volume restant au passage de seuil le plus contraignant augmenté de 0.2 fois le volume restant au passage d'Alerte à la hausse**

Nature 18 s'abstient sur cette proposition à soumettre à la CLE et la FDAAPPMA est contre.

## **4. Questions diverses**

### ***4.1. Etude d'évaluation du protocole de gestion volumétrique : proposition de méthodologie et de suivi***

*Voir le support joint (diapo 19 à 23).*

M. BENOIT demande quels autres financeurs que l'AELB pourraient être sollicités ? Les membres du Bureau évoquent tour à tour les Syndicats de Pays, les Régions, le Départements. Mme VILLEMINE précise qu'une demande auprès du CD18 recevra certainement un avis favorable mais qu'il faut garder en tête que la capacité de financement de telles études du SAGE repose sur un provisionnement d'un ancien projet, qui a des limites, et qu'il y aura des sollicitations futures plus conséquentes, notamment l'étude sur les effets potentiels de la substitution.

M. ROUSSEAU pense qu'il serait dommage qu'une évaluation de ce type ne soit pas menée du fait du manque de financements.

Il est précisé que le calendrier électoral va limiter la possibilité de mobiliser la CLE de fin mars à au moins septembre. La CLE ayant validé l'inscription de cette étude dans le programme d'actions 2020, les membres du Bureau s'accordent pour pouvoir se réunir à ce sujet, même de façon informelle.

**Les membres du Bureau s'accordent sur :**

- **le calendrier:**
  - jusqu'à mars : élaboration du cahier des charges techniques,
  - début de prestation en juillet ou septembre, sous réserve de l'obtention de financements ;
- **et la méthodologie pour mener le démarrage de cette étude :**
  - élaboration du cahier des charges avec l'appui de la commission gestion quantitative et son comité technique ;

- Validation du lancement de l'étude en Bureau « informel », sous réserve de l'obtention de financements.

#### **4.2. Point d'avancement du CTG2Q**

*Voir le support joint (diapo 24 à 27).*

Il est évoqué la nécessité pour la CLE de donner un avis sur le CTG2Q préalablement à son instruction par l'Agence de l'Eau. Cela est prévu pour septembre. Une nouvelle fois le calendrier électoral est évoqué car il peut y avoir une réelle difficulté à obtenir une désignation des membres du collège des élus de la CLE, suite aux municipales, pour cette période (précédemment cela a pu prendre jusqu'à 9 mois après des élections)

M. JOLIVET demande s'il pourrait être envisagé une délibération de principe avant les élections municipales ?

Mme FALQUE précise que le document ne sera pas finalisé avant la période indiquée, septembre. Bien que la CLE soit très impliquée dans l'élaboration du CTG2Q, il semble difficile pour ses membres de se positionner à ce stade.

#### **4.3. Méthanisation : y a-t-il des liens avec la ressource en eau ?**

*Voir le support joint (diapo 28 à 29).*

M. VALLEE indique que le temps de réunion étant déjà dépassé, il sera rapide. Il précise avoir été interpellé à plusieurs reprises sur ce sujet. Il souhaiterait mieux connaître le principe de la méthanisation pour pouvoir positionner le lien avec la ressource en eau et propose que soit envisagé une visite d'une unité de méthanisation par la CLE.

**Les membres du Bureau approuvent cette proposition.**

**M. VALLEE remercie les membres du Bureau présents de leur participation et lève la séance.**